

Montréal de n'avoir pas d'asile convenable à offrir aux pauvres deshérités.

Il est inhumain de laisser emprisonner des êtres dont souvent le seul crime est d'être incapables de gagner leur propre existence.

La Société doit prendre charge de ces malheureux et les empêcher d'aller tendre la main. La mendicité devrait être interdite, tandis qu'on voit des mendiants porteurs de licences ou plutôt de certificats les autorisant à quémander le pain de leur existence.

Pour l'interdire avec toute la rigueur voulue, il faudrait que les incapables et les impotents puissent trouver quelque part abri et nourriture, et il n'existe aucun refuge de cette sorte.

Il faut le créer.

Ce devrait être une œuvre chère aux femmes de nos commerçants. Nous ne doutons pas que si quelques-unes d'entre elles se mettaient à la tête du mouvement, elles obtiendraient de nombreuses et souvent importantes souscriptions pour l'établissement et le soutien d'un refuge pour les incapables.

Il ne saurait être question naturellement d'admettre dans ce Refuge les mendiants capables de travail, à ceux-ci les dames patronesses pourraient trouver de l'emploi et soulager ainsi bien des misères et des infortunes.

Nous savons qu'elles trouveraient chez les commerçants beaucoup d'aide, beaucoup d'appui.

En attendant qu'un Refuge abrite les pauvres intéressants, la police devrait avoir l'œil sur ceux qui ne le sont guère et qui mendient pour ne rien faire de leurs mains, pour se procurer plutôt de l'argent que du pain.

Nous connaissons une maison où au lieu d'argent on distribuait à tout mendiant qui se présentait un petit paquet de thé; bon nombre de ces visiteurs du lundi réclamaient de l'argent. à la place du thé; d'autres une fois dehors jetaient le thé qui leur avait été donné. On conviendra par ce fait que tous les mendiants ne sont pas intéressants et que les marchands n'ont pas besoin de leur visite.

MORUE D'ISLANDE

On écrit de Saint-Brieuc que trois goëlettes venant de Patrikyord (Islande), viennent de rentrer à Binic. La pêche à la morue a été très fructueuse cette fois-ci et bien supérieure aux résultats présentés. L'une des goëlettes, la *Proullarc*, revient avec 23,000 morues, l'*Anna* avec 46,000 et l'*Active* avec 60,000. Aucun accident ne s'est produit au cours de cette campagne.

Plus vous annoncez vos affaires et plus grand sera le volume d'affaires que vous aurez à annoncer.

APPARITION DE LA SARDINE

Une correspondance de Lorient, en date du 3 septembre, dit: "Enfin!... Le beau temps semble avoir amené avec lui la sardine si ardemment attendue et si désirée sur tout le littoral breton. Hier et aujourd'hui on a pu se croire revenu soudainement aux jours d'abondance. De nombreux bateaux sont rentrés avec de 15 et 20,000 sardines qui se sont vendues au début de 12 à 14 francs le mille. Les prix ont naturellement ensuite baissé quelque peu, mais il n'empêche que ces deux journées ont été bonnes pour nos vaillants pêcheurs.

Espérons qu'elles seront suivies de beaucoup d'autres semblables."

ARRIVAGE DE MELASSE

Le premier chargement complet de mélasses des Barbades consignée en entier à une seule maison de gros de Montréal est arrivé hier par le trois-mâts barge *Devonia*. Ce chargement est consigné à MM. Laporte, Martin & Cie.

LA SITUATION DU SAUMON

Le "Vancouver Province" donne les détails suivants relativement au paquetage du Saumon en conserves pour la saison 1903: "Nous apprenons que les membres de la Fraser River Cannery Association viennent d'avoir une réunion importante pendant laquelle ils ont fixé, croit-on, les prix du paquetage de cette année. Ces prix n'ont pas été publiés, l'association ne jugeant pas qu'il est opportun de les faire connaître actuellement.

Le résultat de la pêche sur la Fraser River est connu; mais on n'a pas encore de données relativement aux résultats de la pêche sur la côte du Nord. La production sur la Fraser River a été de 197,798 caisses comprenant 195,918 caisses de Sockeyes, 1,450 caisses de Saumons du Printemps et Cohoes et 430 caisses de Humpback.

En 1902, la production était de 327,095 caisses dont 293,417 de Sockeyes et le restant de Saumons d'autres qualités.

D'après les renseignements que nous recevons du Nord, il appert qu'on ne pourra disposer que d'environ 250,000 caisses pour le marché anglais, alors que les empaqueteurs américains n'auront que tout juste les quantités nécessaires pour approvisionner leur propre marché après qu'ils auront livré les quantités contractées par les marchés australiens et autres.

Par suite de ce manque de production dans les conserves de saumons, les prix de cette marchandise augmenteront immédiatement. Cette rareté aura également pour effet de faire disparaître les stocks de réserve emmagasinés dans les entrepôts anglais.

MELASSES ADULTEES

A l'assemblée de la Chambre de Commerce du District de Montréal, mercredi dernier, il a été donné lecture d'une lettre de la Société Générale d'Agriculture et de la Chambre de Commerce de la Barbade demandant l'envoi d'échantillons pour comparaison des mélasses vendues ici. La lettre déclare que les dites sociétés ont été informées que certains mélanges sont vendus au Canada comme étant des mélasses pures de Barbades, à un prix auquel la marchandise d'origine ne pourrait être vendue. Comme un tel état de choses ne peut continuer sans causer un préjudice considérable au principal produit d'exportation de l'été, on demande à la Chambre de Commerce de Montréal de s'enquérir des faits. La lettre se termine par une demande d'envoi d'échantillons des différentes sortes de mélasses en vente ici, grâce auxquels on pourrait s'assurer du degré d'adultération.

La lettre a été référée à un comité qui devra faire rapport.

SINGULIER IMPOT

Petite contribution à l'histoire des impôts en Angleterre. Un marchand de curiosités de Londres expose en ce moment un chapeau du temps de Georges III, qui porte collé à l'intérieur un certificat du percepteur d'impôts assurant que son porteur avait payé la taxe sur les couvre-chefs, une taxe qui variait, suivant le prix, de 6 centins à 50 centins.

DANS UN GERME

A cette époque où viennent de se terminer les moissons, voici un calcul d'actualité:

On a, en effet, calculé qu'un grain de blé semé seul et bien soigné, peut donner par le *tallage* dix tiges au minimum; chacune d'elles portera un épi et chaque épi 80 grains. A la fin de la première année, l'unique grain de blé a donc produit 800 descendants.

La seconde récolte sera de 800 X 800 soit: 640,000 grains.

La troisième année, chaque grain donnant toujours 800, nous obtenons 650,000 x 800, soit: 512 millions de grains.

Voyons à quoi correspond cette quantité formidable d'unités:

Un grain de blé pèse en moyenne 40 milligrammes, 1,000 grains pèsent 40 grammes, 1 million 40 kilos, et 512 millions, 20,480 kilos.

N. B. — 1 kilogramme représente 2 2/10 livres anglaises.

La publicité judicieuse et, par le fait, effective, ressemble à un miroir qui réfléchit les marchandises telles qu'elles sont en réalité.